

## CT SNA-GSO DU 19 DECEMBRE 2017

Suite au départ d'Olivier Chansou pour la direction de l'ENAC, Gilles Perbost, chef du SNA-SO, assure l'intérim du poste de chef des SNA-GSO.

### Précédent CT et suites à donner

Suite à l'adoption du procès-verbal du dernier CT, ont été passées en revue les suites données aux différentes actions prises.

- Textes d'organisation des SNA-GSO : suite à la création de la subdivision Informatique de Gestion, les textes ont été mis à jour, ils sont publiés et disponibles sous Geode. Ils seront actualisés une fois la réorganisation de la logistique validée.
- Jours ARTT 2018 : l'administration a décidé de reconduire la règle 2017, à savoir que parmi les agents du SG, seuls ceux travaillant au SIA auront des jours ARTT imposés, qui seront ceux des autres agents SIA.
- Finances : l'administration a salué le travail des agents qui ont été très mobilisés avec le passage au service facturier et la dématérialisation des factures.
- Ressources humaines : 4 Groupes de Travail sont en cours concernant la formation. La prochaine revue de processus aura lieu en 2018 suivant l'avancement des GT.
- Logiciel congés : l'administration souhaite remplacer les anciens logiciels CAVI et SYGIC vers une solution unique pour tous les personnels (sauf les contrôleurs en tour). Dans un premier temps, certains services techniques passeront par une phase d'expérimentation. La gestion des CET se fera sur via un autre outil. Le support sera assuré par la subdivision Informatique de Gestion du SNA-GSO/SG.
- Logistique : un gros travail a été fait pour uniformiser les méthodes de travail au sein de la subdivision Logistique. Une entité Logistique Commune Régionale sera bientôt créée (voir paragraphe suivant sur le sujet).
- Télétravail : 29 demandes ont été recensées pour le SNA-GSO, seules 4 ont été acceptées. L'administration a justifié ce faible nombre par le fort taux d'agents opérationnels. FO estime que certains refus ne sont pas justifiés et a rappelé que la procédure n'a pas été respectée dans certains cas.

**FO a rappelé son attachement à la mise en place du télétravail dans tous les services de la DO.**

### Entité régionale commune logistique

*Les textes d'organisation étant en discussion en GT national, il ne s'agissait que d'un point d'information dans ce GT.*

L'administration a fait le constat d'une organisation actuelle bicéphale DSAC/DSNA qui n'est pas présente dans tous les centres. Elle a souhaité la faire évoluer et regrouper la logistique dans une même division ne dépendant que du SG/SNA-GSO. Plus aucun agent n'appartiendra à la DSAC, mais celle-ci sera présente dans le COPIL avec le SNA-GSO.

Deux entités seront créées :

- l'entité A « Nord » gèrera le **DSAC**, le **SNA-SO**, les terrains de **Biarritz**, **Biscarosse**, **Poitiers**, **La Rochelle** et **Châteauroux**,
- l'entité B « Sud » gèrera le **CRNA-SO**, le **CESNAC**, le **SIA**, les terrains de **Bergerac**, **Pau** et **Tarbes**.

Les textes d'organisation doivent encore être validés dans les différentes instances (GT, CSP, CT...) et l'administration prévoit une mise en œuvre pour au **1<sup>er</sup> juillet 2018**. Cependant, les services commenceront à travailler selon cette organisation dès février, sans que la hiérarchie soit modifiée. L'administration va rencontrer tous les agents concernés. Il n'y aura pas de mouvement géographique.

Pour que l'entité Logistique fonctionne, une harmonisation des méthodes de travail et des outils est nécessaire, l'administration accompagnera les agents qui souhaitent se reconvertir, et un GT outil permettra de valider l'outil commun.



L'administration a insisté sur la meilleure répartition et utilisation des logisticiens que permettra cette nouvelle organisation. L'administration admet que cette réorganisation sera longue. Des points seront faits dans ce CT durant la phase de transition. Des agents pourront, dans cette phase, être amenés à intervenir dans d'autres sites que les leurs.

Quand ce sera possible ou intéressant, un marché commun sera passé entre la DSAC et le SNA, sinon chaque service paiera pour sa propre prestation.

Un point a été fait sur le rôle du chef CA. Celui-ci sera le lien entre le logisticien et les agents. Il centralise les demandes mais ne gère pas le planning du logisticien, ni ses priorités. Les logisticiens dépendront d'un chef hiérarchique qui sera au SNA-GSO.

### Questions diverses

- Formations communes CRNA/SNA :

L'administration explique que certaines formations initiales communes existent déjà et qu'elles fonctionnent. Elle est plus réservée sur les formations continues. Celles-ci doivent, pour être validées, doivent présenter un intérêt pédagogique et économique avec des groupes CRNA/SNA homogènes en nombre.

- Réorganisation filière technique CESNAC/SIA :

L'administration a rappelé qu'il y a eu un GT commun, un GT data managers et un GT filière technique. Des présentations ont été faites dans les 2 services.

*Rappel: il ne s'agit toujours que d'une expérimentation et un comité de suivi local a été constitué pour palier tout dysfonctionnement et décider si besoin d'arrêter cette expérimentation.*

Vos représentants FO :

Jérôme Caffin (SNA-FO) / Laurent GENOLINI (SNPACM-FO)

